

Trémeil, le 09/11/16

Rencontre Energie : Signature des conventions service de Conseil Energie Partagé (CEP)

Objectif de la rencontre :

L'objectif de la rencontre est de faire connaître le dispositif de Conseil en Energie Partagé (CEP) et de communiquer les actions qui peuvent être mises en œuvre par le service Energies de LTC.

La rencontre sera l'occasion de présenter la convention d'adhésion au dispositif CEP et permettra aux communes intéressées de la signer sur place.

Le contexte :

Dans un territoire en pleine transition énergétique et soumis aux réductions des dotations de fonctionnement des collectivités locales, Lannion-Trégor Communauté accompagne les communes en matière de Maîtrise de l'Energie via la mise en place d'une mission de Conseil en Energie Partagé. Ce dispositif gratuit permet d'apporter un véritable service de proximité et de mutualiser des compétences techniques entre les communes. Les techniciens de LTC sont ainsi mis à leur disposition pour réaliser des économies sur leur budget de fonctionnement, réduire leur impact environnemental, mais aussi pour améliorer confort et service rendu.

La convention :

La mission CEP était proposée aux communes depuis 2007, sans système de conventionnement. Il apparaît aujourd'hui important de fixer un cadre à ce dispositif en clarifiant les missions proposées et les engagements de chacun. La convention permet également d'effectuer un bilan des actions qui ont été menées et des préconisations encore à mettre en place. Pour faciliter les échanges, la commune définit des « référents énergie » élu, administratif et technique, comme interlocuteurs privilégiés pour le suivi d'exécution de la convention et notamment la récupération des données de facturations.

Voici les principales prestations définies dans cette convention :

- Réalisation du bilan énergétique de la commune,
- Préconisation de solutions d'améliorations énergétiques hiérarchisées en fonction des besoins et du potentiel d'économie d'énergie,
- Accompagnement dans la mise en œuvre de ces préconisations, d'un point de vue technique et financier, aussi bien en rénovation qu'en construction,
- Apport d'un conseil neutre et personnalisé sur les problématiques énergétiques, tout au long de la collaboration.
- Réalisation d'études d'installations d'énergies renouvelables

Il est également rappelé que le technicien est à la disposition des communes et intervient sur ces thématiques à leur demande.

CONTACT PRESSE

Johan Le Quelleneq - Responsable Service Energie - 02 96 05 60 71 – johan.lequelleneq@lannion-tregor.com